

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

**Séance du 25 septembre 2015
(convocation du 18 septembre 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Septembre Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. CAZABONNE Alain à partir de 13h20
M. DUPRAT Christophe à M. DUCHENE Michel à partir de 11h35
M. LABARDIN Michel à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 13h30
M. DAVID Alain à M. HERITIE Michel
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 9h50
M. MANGON Jacques à Mme IRIART Dominique à partir de 13h05
Mme VERSEPUY Agnès à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10h45 et à partir de 12h20
Mme TERRAZA Brigitte à M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume
M. COLES Max à M. SUBRENAT Kévin
M. TURBY Alain à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 12h
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle à partir de 12h30
M. AOUIZERATE Erick à M. GARRIGUES Guillaume à partir de 13h05
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 12h10
Mme CALMELS Virginie à M. ALCALA Dominique à partir de 12h30
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier
Mme CHAZAL Solène à Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à partir de 12h40
Mme COLLET Brigitte à Mme WALRYCK Anne à partir de 13h20
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHaire Pierre à partir de 13h20
M. DAVID Yohan à Mme BREZILLON Anne à partir de 12h30

M. DELAUX Stephan à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 12h15
Mme DESSERTINE Laurence à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 10h
M. FETOUI Marik à Mme VILLANOVE Marie-Hélène
M. FLORIAN Nicolas à M. BOBET Patrick à partir de 10h40
Mme FORZY-RAFFARD Florence à M. HICKEL Daniel à partir de 12h55
Mme FRONZES Magali à M. FRAILE-MARTIN Philippe de 10h à 11h30
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. BRUGERE Nicolas
M. HURMIC Pierre à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 13h35
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 12h30
M. LE ROUX Bernard à M. TURNERIE Serge à partir de 12h40
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme LAPLACE Frédérique à partir de 13h35
Mme LOUNICI Zeineb à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique jusqu'à 10h15
M. MILLET Thierry à Mme PEYRE Christine
M. PADIE Jacques à M. GUICHARD Max
M. RAUTUREAU Benoît à M. PUJOL Patrick à partir de 12h05
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain de 9h50 à 10h20 et à partir de 12h30
M. ROBERT Fabien à M. JUNCA Bernard à partir de 10h30
M. SILVESTRE Alain à Mme BERNARD Maribel
Mme THIEBAULT Gladys à Mme CHABBAT Chantal
M. TRIJOULET Thierry à Mme FERREIRA Véronique à partir de 12h20

EXCUSES :

M. MAMERE Noël à partir de 11h20
M. CHAUSSET Gérard à partir de 13h30
M. COLOMBIER Jacques à partir de 11h35

LA SEANCE EST OUVERTE

**Bègles/Villenave d'Ornon - Financement des travaux de réhabilitation de
l'aqueduc de Budos Route de Toulouse préalable aux travaux du tramway ligne
C - Convention -
Approbation - Autorisation de signature**

Monsieur LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Contexte

L'extension de la ligne C du tramway doit relier le lycée Vaclav Havel à Bègles à la zone commerciale au-delà de la rocade à Villenave d'Ornon.

Dans le cadre des travaux de construction de cette ligne, les occupants du domaine public doivent déplacer leurs réseaux. Dès lors que ces déplacements de réseaux sont la conséquence de travaux entrepris dans l'intérêt du domaine public routier et constituent une opération d'aménagement conforme à la destination de ce domaine, la prise en charge de ce dévoiement incombe au concessionnaire. Ainsi, route de Toulouse entre la rue Aurélie Ducros et la rue Georges Clémenceau à Villenave d'Ornon la Lyonnaise des Eaux, concessionnaire du réseau d'eau potable doit déplacer, à ses frais, l'aqueduc de Budos car la structure actuelle de l'aqueduc n'est pas compatible avec la plateforme tramway.

Or, il existe aujourd'hui des servitudes d'accès liées à l'aqueduc de Budos route de Toulouse.

Ces servitudes entraînent des prescriptions avec un surcoût pour Bordeaux Métropole lors de la réalisation du chantier du tramway.

Pour réaliser le tramway dans ce secteur de servitudes, Bordeaux Métropole dispose de deux solutions techniques :

- le déplacement de l'aqueduc de Budos en simple paroi avec, pour la zone de servitude, l'application des prescriptions impliquant, par exemple, la réalisation de réseau double paroi pour l'assainissement du réseau du tramway et pour les réseaux d'assainissement déplacés par la direction de l'eau via son concessionnaire ainsi que l'étanchéité des voiries et parkings ;
- la réhabilitation de l'aqueduc existant par un chemisage et un tubage le rendant étanche et améliorant ainsi la sécurité sanitaire. Dans ce cas, l'assouplissement des prescriptions

est possible conformément aux courriers de l'Agence régionale de santé d'Aquitaine (ARS Aquitaine) en date du 10 mars 2014 et du 19 mai 2015.

Modalités de mise en œuvre des deux solutions techniques

- **Solution n°1 : déplacement simple :**

L'impact financier des prescriptions qui subsisteraient a été estimé à :

- 125 000 € HT par le maître d'œuvre du projet tramway, pour la mise en œuvre de protections étanches sur les infrastructures du projet tramway,
- 270 000 € HT estimé par le maître d'œuvre des déplacements de réseaux d'assainissement à la charge de Bordeaux Métropole, pour la mise en œuvre de protections étanches sur ces réseaux.

La mise en œuvre de l'ensemble des protections étanches représente donc un montant de 395 000 € HT à la charge de Bordeaux Métropole.

Dans cette solution, le déplacement de l'aqueduc à la charge de la Lyonnaise des Eaux est estimé à 470 000 € HT.

Cette solution présente donc un coût global d'opération de déplacement de l'aqueduc et de mise en œuvre de protections étanches d'un montant de 865 k€ HT.

- **Solution n°2 : la réhabilitation de l'aqueduc par chemisage et tubage :**

Cette solution entraîne une économie des travaux sur l'aqueduc par rapport au déplacement «simple» de la solution technique citée précédemment.

Le montant des travaux de réhabilitation de l'aqueduc est en effet estimé à 457 637,85 € HT, soit une économie estimée de 12 362,15 € HT pour la Lyonnaise des Eaux et une économie de 407 362,15 € sur le coût global.

La deuxième solution technique, présente un intérêt communautaire notamment pour la simplification du chantier tramway ainsi que pour la sécurité sanitaire autour de l'aqueduc de Budos. De plus, elle élimine l'impact financier pour mise en œuvre des protections étanches sur les réseaux d'assainissement et sur les infrastructures du projet tramway.

Cette 2^{ème} solution présente donc un coût global d'opération de déplacement de l'aqueduc d'un montant de 457 637,85€ HT, et ne nécessite pas la mise en œuvre des protections étanches.

Il est donc proposé :

- de retenir cette solution et de demander au concessionnaire, de réhabiliter l'aqueduc ;
- que Bordeaux Métropole participe via une subvention d'équipement exceptionnelle à Lyonnaise des Eaux, à hauteur de 46 % du coût réel des travaux de réhabilitation de l'aqueduc, pour un coût plafonné à 210 000 € conformément aux modalités définies aux articles 5 de la convention annexée à la présente délibération.

Ainsi, dans cette 2^{ème} solution :

- la somme à la charge de la Lyonnaise serait portée à 247 637,85 € HT, à comparer aux 470 000 €HT dans la 1^{ère} solution ;
- la participation à la charge de Bordeaux Métropole serait plafonnée à 210 000 €, à comparer aux dépenses de mises en œuvre de protections étanches sur la solution n°1, d'un montant de 395 000 €HT.

Les modalités techniques et financières sont reprises dans la convention annexée au présent rapport.

Les travaux sont programmés entre septembre et novembre 2015 pour une durée estimée à 3 mois.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le traité de concession du service public de l'eau potable de Bordeaux Métropole à la société anonyme Lyonnaise des Eaux, du 20 décembre 1991 et son avenant n°9 du 27 décembre 2012,

VU les courriers de l'ARS Aquitaine en date du 10 mars 2014 et celui du 19 mai 2015, donnant l'avis de L'ARS sur la levée de la zone étanche,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT

Les servitudes entraînant des prescriptions avec un surcoût pour Bordeaux Métropole lors de la réalisation du chantier du tramway,

La possibilité d'assouplir les prescriptions liées à l'aqueduc sous double enveloppe,

L'amélioration de la sécurité sanitaire et la simplification du chantier tramway dans le cas d'un aqueduc sous double enveloppe.

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Bordeaux Métropole à participer via une subvention d'équipement à Lyonnaise des Eaux, à hauteur de 46% du coût réel des travaux, jusqu'à un montant maximum de 210 000 € ;

Article 2 : d'approuver la convention ci-annexée avec la Lyonnaise des Eaux ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte nécessaire à l'exécution du présent projet ;

Article 4 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget annexe transports en cours, chapitre 67, compte 6742.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
25 SEPTEMBRE 2015

PUBLIÉ LE : 25 SEPTEMBRE
2015

M. MICHEL LABARDIN